

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 mai 2023

---

FACILITER LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ALTERNANTS, POUR UN «  
ERASMUS DE L'APPRENTISSAGE » - (N° 1179)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 28

présenté par  
M. Maillard

-----

**ARTICLE 3**

I. – À l'alinéa 6, après la référence :

« L. 6325-25 »,

insérer les mots :

« , notamment le contenu des relations conventionnelles, ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, supprimer les mots :

« , notamment le contenu des relations conventionnelles ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.